

**Ville de LAMBALLE-ARMOR**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021**

**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq janvier, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 19 janvier 2021.*

**PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUTL David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien  
LINTANF Goulven a donné pouvoir à RICHEUX Laëtitia et est arrivé lors de la présentation du service Vie sociale et Prévention.

**ABSENTS :**

- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GAUVRIT Thierry donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à LEVY Christelle,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain.

**SECRETARE DE SEANCE :** David BURLLOT

**ORDRE DU JOUR**

- 1) *Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil – Compte-rendu*
- 2) *Retour sur l'activité de Lamballe Terre & Mer*
- 3) *Vie Sociale et Prévention – Présentation du service, de son bilan d'activités et des perspectives pour 2021*
- 4) *Aménagement – Centralité de Planguenoual – Avant-projet*
- 5) *Urbanisme – Adressage – Mise à jour de la numérotation des immeubles*
- 6) *Urbanisme – Plan Local de l'Urbanisme (PLU) – Elaboration confiée à l'AUDIAR – Prestations complémentaires*
- 7) *Affaires foncières – Terrasse du Haras (Lamballe) – Servitude au profit de la SCCV LIB*
- 8) *Affaires générales – Exercice du droit à la formation des élus*
- 9) *Affaires générales – Cadre de la prise en charge des frais des élus*
- 10) *Affaires générales – Assurance « Cyber-risques » - Contrat groupe – Mandat au Centre de gestion*
- 11) *Questions diverses*

**Délibération n°2021-001**

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 6

**AFFAIRES GENERALES**

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL**

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2020-088 du 27 juillet 2020, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

**Après cette présentation,**

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire :

- **Marchés publics :**

- Décision Commande publique\_2020 n°527 du 17/12/2020 portant sur la signature du marché n°2OIN050 relatif à la fourniture de matériels bureautiques et maintenance associée – Attribution à la société TOSHIBA – SOTTEVILLE LES ROUEN (accord-cadre d'une durée de 5 ans)

- **Contractualisation**

- Décision Contractualisation\_2020\_528 du 17/12/2020 sollicitant une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de l'appel à projet « dynamisme des centres villes et bourgs ruraux », d'un montant de 439 752 € pour l'opération « aménagement autour et place du Champ de Foire », estimée à 2 111 143 € Hors Taxes.
- Décision Contractualisation\_2020\_529 du 17/12/2020 sollicitant une subvention auprès de la Région Bretagne, dans le cadre de l'appel à projet « dynamisme des centres villes et bourgs ruraux », d'un montant de 610 248 € pour l'opération « rénovation et requalification urbaine secteur rue du Val et du Bourg Hurel – parking des Tanneurs friches ex-garage Renault », estimée à 2 613 539 € Hors Taxes.

- **Vie associative**

- Décision Vie associative\_2020\_530 du 17/11/2020 approuvant la location d'un véhicule « Navette gratuite » avec la société VISIOCOM d'une durée de 3 ans (2021-2023)

**RETOUR SUR L'ACTIVITE DE LAMBALLE TERRE & MER**

Le Maire rend compte de l'activité de Lamballe Terre & Mer.

Le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés a été transmis aux Conseillers municipaux.

*Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.*

**VIE SOCIALE ET PREVENTION**

Le service Vie Sociale et Prévention est présenté au Conseil municipal (Bilan d'activités et perspectives pour 2021).

*Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.*

**Délibération n°2021-002**

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 5

**AMENAGEMENT**  
**CENTRALITE DE PLANGUENOUAL – AVANT-PROJET**

Lamballe Armor et la Société publique locale (SPL) Baie d'Armor Aménagement ont signé une convention de mandat le 12 juillet 2019 pour la réhabilitation d'un ensemble foncier et immobilier dénommé « Centralité de Planguenoual ». A la suite, une équipe de maîtrise d'œuvre, constituée par les bureaux d'études Nord-Sud Ingénierie et IAO SENN, a été retenue le 14 novembre 2019.

Au cours de l'année 2020, le programme de l'opération et l'esquisse d'aménagement ont été ajustés au cours de plusieurs réunions avec le comité de pilotage. Ils comprennent notamment :

- L'aménagement d'une dizaine de lots à bâtir,
- La création d'un espace public organisé autour du boulodrome et de la salle municipale avec mise en place d'une aire de jeux et d'un city-stade.
- La réorganisation des espaces de stationnement.

L'avant-projet a fait l'objet d'une présentation au comité de pilotage le 9 octobre 2020, assortie de quelques demandes d'ajustements.

Le coût prévisionnel des travaux proposé par le maître d'œuvre s'élève à 935 437,38 € HT, étant précisé que différentes options seront prévues au marché concernant les types de matériaux, afin de pouvoir ajuster ceux-ci suivant les résultats du futur appel d'offres. Il est envisagé de réaliser l'opération sur la période 2021-2022.

Au regard de la présentation par la SPL Baie d'Armor Aménagement de l'avant-projet définitif,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- VALIDE l'avant-projet relatif à l'aménagement de la centralité de Planguenoual,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associés à cet avant-projet à 935 437,38 € HT,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°2021-003**

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 5

**URBANISME**  
**ADRESSAGE – MISE A JOUR DE LA NUMEROTATION DES IMMEUBLES**

Pour faciliter le repérage de l'ensemble des habitations de Lamballe-Armor, prioritairement, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes...) mais également pour les autres services publics ou commerciaux (Poste, services à la personne, GPS, opérateurs téléphoniques, services de livraison...), il convient d'identifier clairement les adresses des constructions et de procéder à leur numérotation. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de

**Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)**

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 janvier 2021

---

la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Un travail a été entrepris et reprend les principes de celui effectué préalablement sur les communes déléguées de Lamballe et de Meslin (délibération n°2017\_101), à savoir :

- Attribution d'un numéro aux constructions sans numéro,
- Attribution d'un nouveau numéro en cas de doublon strict du lieu-dit ou de la rue, ou de mot-directeur identique, en différenciant les secteurs de la façon suivante :
  - o Agglomération de Lamballe : 1 à 100
  - o La Poterie : 101 à 199
  - o Maroué : 201 à 299
  - o Saint-Aaron : 301 à 399
  - o Trégomar : 401 à 499
  - o Meslin : 501 à 599
  - o Morieux : 601 à 699
  - o Planguenoual : 701 à 799
- Changement de nom de lieu-dit à titre exceptionnel si doublon strict dans le même bourg et sur une même commune voire l'attribution d'un nom de rue.

Afin que l'ensemble des services publics ou commerciaux puissent mettre à jour leurs bases de données,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- VALIDE le principe général de numérotation des constructions pour l'adressage dans la commune,
- VALIDE les noms de voies et de lieux-dits, intégralement repris dans le tableau annexé,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

LISTE DES NOMS DE LIEUX-DITS ET DE RUES DE LAMBALLE-ARMOR ETABLIE AU 31/12/2020

**B - LISTE DES LIEUX-DITS**

BEAU SEJOUR MAROUÉ  
 BEAU SOLEIL MESLIN  
 BEAULIEU MAROUÉ  
 BEAULIEU PLANGUENOUAL  
 BEAUREGARD SAINT AARON  
 BEAUREPAIRE PLANGUENOUAL  
 BEAUVAIS PLANGUENOUAL  
 BEL AIR MAROUÉ  
 BEL AIR D'EN BAS TREGOMAR  
 BEL AIR D'EN HAUT TREGOMAR  
 BEL ORIENT MAROUÉ  
 BEL ORIENT MESLIN  
 BEL ORIENT PLANGUENOUAL  
 BELETRE MAROUÉ  
 BELETRE PLANGUENOUAL  
 BELLE ISSUE MAROUÉ  
 BELLE ISSUE SAINT AARON  
 BELLE VUE MAROUÉ  
 BELLEVUE PLANGUENOUAL  
 BIEN Y VIENT PLANGUENOUAL  
 BOSQUILLY MAROUÉ  
 BOURCHONNET MESLIN  
 BOURGUENE SAINT AARON  
 BOURIDEL MAROUÉ  
 CADORET MESLIN  
 CADOUAN PLANGUENOUAL  
 CALBERNOT MESLIN  
 CAMABLOT MAROUÉ  
 CARBEAUTRU MAROUÉ  
 CARCEHAUT MAROUÉ  
 CARGOUE MESLIN  
 CARGRE PLANGUENOUAL  
 CARIO MAROUÉ  
 CARLAN MESLIN  
 CATO PLANGUENOUAL  
 COLLINE PLANGUENOUAL  
 COQUELIN SAINT AARON  
 CREFORET PLANGUENOUAL  
 DAME ANTOINE PLANGUENOUAL  
 FORT A FAIRE SAINT AARON  
 FORVILLE PLANGUENOUAL  
 GAUTREL MAROUÉ  
 GLOLAIS PLANGUENOUAL  
 KER JEANNE - ROUTE DE PLANCOET SAINT AARON  
 KRAVEL MESLIN  
 KERDELEC MAROUÉ  
 KERROZEN MAROUÉ  
 LA BASSE VILLE MESLIN  
 LA BASSE VILLE NEUVE TREGOMAR  
 LA BASSE VILLENEUVE MAROUÉ  
 LA BAUDRAMIERE SAINT AARON  
 LA BECASSIERE MAROUÉ  
 LA BOURDONNAIS MESLIN  
 LA BOURDONNAIS TREGOMAR  
 LA BRETONNIERE LA POTERIE  
 LA BRUYERE MESLIN  
 LA BUGLAIS LA POTERIE  
 LA CAILLIBOTIERE SAINT AARON  
 LA CARLOTTE MESLIN  
 LA CHAPELLE MAROUÉ  
 LA CHENAIE PLANGUENOUAL  
 LA CHERQUETIERE MAROUÉ  
 LA CHESNAIE MAROUÉ  
 LA CLOCHEE SAINT AARON  
 LA CLOSE MAROUÉ  
 LA CONREE PLANGUENOUAL  
 LA CORDERIE MAROUÉ  
 LA CORNILLIERE MAROUÉ  
 LA COTE MESLIN  
 LA COTE DE TREVILY MAROUÉ  
 LA COTE ROUGE SAINT AARON  
 LA COUR NEUVE PLANGUENOUAL  
 LA CREUSEE SAINT AARON  
 LA CROIX PLANGUENOUAL  
 LA CROIX AU ROI MAROUÉ  
 LA CROIX BERNET PLANGUENOUAL  
 LA CROIX BOURGAULT SAINT AARON  
 LA CROIX CHEMIN MAROUÉ  
 LA CROIX DE BELLE ISSUE SAINT AARON

**A - LISTE DES RUES**

ALLEE DE BEAULIEU MAROUÉ  
 ALLEE DE LA CLOTURE MAROUÉ  
 ALLEE DE LA CORNE DE CERF MAROUÉ  
 ALLEE DE LA DOBERIE SAINT AARON  
 ALLEE DE RINTRU MORIEUX  
 ALLEE DE TOURNEMINE MAROUÉ  
 ALLEE DES BERGEONS MORIEUX  
 ALLEE DES BLES D'OR MAROUÉ  
 ALLEE DES BUISSONNETS MAROUÉ  
 ALLEE DES CHAMPS BEGASSES SAINT AARON  
 ALLEE DES ERABLES MAROUÉ  
 ALLEE DES MARRONNIERS MORIEUX  
 ALLEE DES MOUETTES MORIEUX  
 ALLEE DES ORMES MORIEUX  
 ALLEE DES PETITES FONTAINES MAROUÉ  
 ALLEE DES POMMIERS BLANCS MAROUÉ  
 ALLEE DES SAULES PLANGUENOUAL  
 ALLEE DES STERNES MORIEUX  
 ALLEE DU BOCAGE MAROUÉ  
 ALLEE DU CHATEAU DE LESCOUET LAMBALLE  
 ALLEE DU CHEMIN VERT MORIEUX  
 ALLEE DU CLOS GOLDEN SAINT AARON  
 ALLEE DU COURTIL MORIEUX  
 ALLEE DU LAC MAROUÉ  
 ALLEE DU POMMIER DE BEAU MORIEUX  
 ALLEE DU PRAMET MAROUÉ  
 ALLEE DU VERGER MORIEUX  
 ALLEE SAINT MELAINE MAROUÉ  
 ALLÉE DES LOISIRS MESLIN  
 ARCADES DU PONT SAINT JACQUES LAMBALLE  
 AVENUE DES POTIERS LA POTERIE  
 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU MAROUÉ  
 BOULEVARD DES HARAS LAMBALLE  
 BOULEVARD DES URSULINES LAMBALLE  
 BOULEVARD JOBERT LAMBALLE  
 CHEMIN DE BEAULIEU MAROUÉ  
 CHEMIN DE BEL AIR MAROUÉ  
 CHEMIN DE FLEURETTE MESLIN  
 CHEMIN DE LA BEGAUDAIS SAINT AARON  
 CHEMIN DE LA FONTAINE CLAIRETTE LAMBALLE  
 CHEMIN DE LA GARENNE LAMBALLE  
 CHEMIN DE LA GESLE LAMBALLE  
 CHEMIN DE LA GUERINE SAINT AARON  
 CHEMIN DE LA MOTTE VERTE PLANGUENOUAL  
 CHEMIN DE LA PATURETTE LAMBALLE  
 CHEMIN DE LA SALETTE SAINT AARON  
 CHEMIN DE LA TETE NOIRE SAINT AARON  
 CHEMIN DE RONDE LAMBALLE  
 CHEMIN DES BERGEONS LA POTERIE  
 CHEMIN DES BRUYERES LAMBALLE  
 CHEMIN DES CANARDS LAMBALLE  
 CHEMIN DES CLOS DU ROY LA POTERIE  
 CHEMIN DES COURTUS LA POTERIE  
 CHEMIN DES ECOLIERS MESLIN  
 CHEMIN DES HAICHES LA POTERIE  
 CHEMIN DES HAUTS BOIS MAROUÉ  
 CHEMIN DES NOES LAMBALLE  
 CHEMIN DES PETITES LANDES LA POTERIE  
 CHEMIN DES PRES LA POTERIE  
 CHEMIN DES ROMAINS MORIEUX  
 CHEMIN DES ROSES TREGOMAR  
 CHEMIN DES SILENES PLANGUENOUAL  
 CHEMIN DU BECLEUC PLANGUENOUAL  
 CHEMIN DU GABBRO TREGOMAR  
 CHEMIN DU GRAND CHALET MAROUÉ  
 CHEMIN DU PARADIS LA POTERIE  
 CHEMIN JACQUES LA POTERIE  
 CHEMIN SAINT YVES LA POTERIE  
 IMPASSE ALBERT GOUYETTE LA POTERIE  
 IMPASSE CLOS DE LA BRETTE LA POTERIE  
 IMPASSE DE BEAU SOLEIL MAROUÉ  
 IMPASSE DE BEAULIEU MAROUÉ  
 IMPASSE DE BELLEVUE MORIEUX  
 IMPASSE DE CHEZ FLORIAN LA POTERIE  
 IMPASSE DE DESHAIES MAROUÉ  
 IMPASSE DE GAUFFENIS SAINT AARON  
 IMPASSE DE LA BAIE PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DE LA BERGERIE PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DE LA BUETTE LA POTERIE

**Suite lieux-dits :**

LA CROIX DES TROCHES TREGOMAR  
 LA CROIX D'HYA MESLIN  
 LA CROIX HERVE MESLIN  
 LA CROIX MOLLET MAROUÉ  
 LA CROIX RUELLAN MAROUÉ  
 LA CROIX SEBILLE MAROUÉ  
 LA CROIX TRINCHANT PLANGUENOUAL  
 LA CROIX VOIE PLANGUENOUAL  
 LA DIME MAROUÉ  
 LA DROITURE SAINT AARON  
 LA FALAISE MAROUÉ  
 LA FONTAINE LA POTERIE  
 LA FONTAINE AUX SAULES PLANGUENOUAL  
 LA FONTAINE D'EN HAUT MESLIN  
 LA FONTAINE FROIDE MAROUÉ  
 LA FONTAINE MENARD MESLIN  
 LA FORGE MESLIN  
 LA FOSSE AU LOUP TREGOMAR  
 LA FOSSE DAVID MAROUÉ  
 LA FOUGERAIE LA POTERIE  
 LA FRESNAYE MAROUÉ  
 LA GARDE MAROUÉ  
 LA GRANDE GUEVIERE MAROUÉ  
 LA GRANDE HECHÉ MAROUÉ  
 LA GRANDE MARE MESLIN  
 LA GRANDE VILLE GAUDIN MAROUÉ  
 LA GRANDE VILLE HERVE PLANGUENOUAL  
 LA GRANDE VILLEON PLANGUENOUAL  
 LA HAUTE EPINE PLANGUENOUAL  
 LA HAUTE VILLE PLANGUENOUAL  
 LA HAUTE VILLENEUVE MAROUÉ  
 LA HAUTEVILLE SAINT AARON  
 LA HAUTIERE MAROUÉ  
 LA HAUTIERE PLANGUENOUAL  
 LA HUSSONNAIE TREGOMAR  
 LA JANNAIE DU BOIS MAROUÉ  
 LA LANDE PLANGUENOUAL  
 LA LANDE SAINT AARON  
 LA LANDE AU RICHE SAINT AARON  
 LA LANDE BOUDAN MAROUÉ  
 LA LANDE DE L'ORME PLANGUENOUAL  
 LA LANDE DES HOUSSAS LA POTERIE  
 LA LANDE DU CHESNAIE LA POTERIE  
 LA LANDE DU GRAS MESLIN  
 LA LANDE DU PARC PLANGUENOUAL  
 LA LANDE JOSSELIN MESLIN  
 LA LANDETTE SAINT AARON  
 LA LANDRIMOT PLANGUENOUAL  
 LA LONGUERAIE PLANGUENOUAL  
 LA MAISON BLANCHE PLANGUENOUAL  
 LA MAISON NEUVE LA POTERIE  
 LA MAISON NEUVE MAROUÉ  
 LA MAISON NEUVE PLANGUENOUAL  
 LA MAISON NEUVE SAINT AARON  
 LA MAISON NEUVE TREGOMAR  
 LA MARE LA POTERIE  
 LA MARE SAINT AARON  
 LA MARE TREGOMAR  
 LA MARE ADAM LA POTERIE  
 LA MARE BEDO MAROUÉ  
 LA MARE BOUDARD PLANGUENOUAL  
 LA MARE GAUTIER MESLIN  
 LA MARE JAUNE MAROUÉ  
 LA MARMENAIS MAROUÉ  
 LA METAIRIE PLANGUENOUAL  
 LA METAIRIE DE QUEFFERON MAROUÉ  
 LA METAIRIE D'EN BAS LA POTERIE  
 LA METAIRIE D'EN HAUT LA POTERIE  
 LA METAIRIE NEUVE MESLIN  
 LA MOGLAIS LA POTERIE  
 LA MORANDAIS MAROUÉ  
 LA MOULINIERE LA POTERIE  
 LA NOE TREGOMAR  
 LA NOE DE QUEFFERON MAROUÉ  
 LA NOE GUERET SAINT AARON  
 LA PERRIERE TREGOMAR  
 LA PETITE CHAPELLE MAROUÉ  
 LA PETITE CHERQUETIERE MAROUÉ  
 LA PETITE CLOSE MAROUÉ  
 LA PETITE GUEVIERE MAROUÉ

**Suite rues :**

IMPASSE DE LA CIDRERIE MAROUÉ  
 IMPASSE DE LA FONTAINE SAINT PAER PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DE LA GARENNE LAMBALLE  
 IMPASSE DE LA SOURCE PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DE LA VILLE BEHEU PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DE L'ARMELAN PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DE L'ECU D'OR LA POTERIE  
 IMPASSE DE L'ECUYER LA POTERIE  
 IMPASSE DE L'ETANG LA POTERIE  
 IMPASSE DE L'ETANG MORIEUX  
 IMPASSE DES BLES D'OR MAROUÉ  
 IMPASSE DES BOUCOUETS LAMBALLE  
 IMPASSE DES CHAMPS BEGASSES SAINT AARON  
 IMPASSE DES CLOS FLEURIS TREGOMAR  
 IMPASSE DES COLIBRIS PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DES ECUSSENS MAROUÉ  
 IMPASSE DES EPINETTES PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DES FAUVETTES SAINT AARON  
 IMPASSE DES FORGES PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DES GASTADOURS MAROUÉ  
 IMPASSE DES GRIVES PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DES GUERIPIAUX PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DES HAUTS CHAMPS PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DES HORTENSIAS PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DES MARRONNIERS MAROUÉ  
 IMPASSE DES POMMIERS BLANCS MAROUÉ  
 IMPASSE DES QUARTIERS PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DES SALLES PLESTAN MAROUÉ  
 IMPASSE DES TERTRES GOURIO PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DES TILLEULS MAROUÉ  
 IMPASSE DES VENELLES PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DES VIGNES LA POTERIE  
 IMPASSE DRUETTE LAMBALLE  
 IMPASSE DRUETTE MAROUÉ  
 IMPASSE DU BECHIS LA POTERIE  
 IMPASSE DU BOURG HUREL LAMBALLE  
 IMPASSE DU CABOT LA POTERIE  
 IMPASSE DU CAMP LA POTERIE  
 IMPASSE DU CHAMP CLOS MAROUÉ  
 IMPASSE DU CHAMP FLAMBART SAINT AARON  
 IMPASSE DU CHAMP MIRETTE MAROUÉ  
 IMPASSE DU CHEMIN VERT MORIEUX  
 IMPASSE DU CHIFROUET LAMBALLE  
 IMPASSE DU CLOS BERTAULT LA POTERIE  
 IMPASSE DU CLOS D'HERY PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DU CLOS GICQUEL PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DU CLOSSET PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DU COTEAU MORIEUX  
 IMPASSE DU COURTIL LA POTERIE  
 IMPASSE DU FROS MORIEUX  
 IMPASSE DU HA HA LAMBALLE  
 IMPASSE DU LAC MAROUÉ  
 IMPASSE DU MOULIN BERTRAND SAINT AARON  
 IMPASSE DU PAIMPONY SAINT AARON  
 IMPASSE DU PAVE SAINT AARON  
 IMPASSE DU PLESSIX MAROUÉ  
 IMPASSE DU ROCHER PERIGNY PLANGUENOUAL  
 IMPASSE DU TARARE MAROUÉ  
 IMPASSE FLOURY PLANGUENOUAL  
 IMPASSE GALILEE MAROUÉ  
 IMPASSE GALILEE PA LA TOURELLE MAROUÉ  
 IMPASSE LOUIS MIQUEL MAROUÉ  
 IMPASSE SALLE VILLEON PLANGUENOUAL  
 IMPASSE TANGUY PRIGENT MAROUÉ  
 LA VIEILLE RUE LA POTERIE  
 PARVIS SAINT JEAN LAMBALLE  
 PLACE ARMAND ET JEANNE GOURIO MORIEUX  
 PLACE DE LA HOUSSAYE MORIEUX  
 PLACE DE SAINT AARON SAINT AARON  
 PLACE DES TILLEULS MORIEUX  
 PLACE DU 19 MARS 1962 MORIEUX  
 PLACE DU 8 MAI 1945 MORIEUX  
 PLACE DU 8 MAI 1945 PLANGUENOUAL  
 PLACE DU BOURG DE MAROUÉ MAROUÉ  
 PLACE DU CHAMP DE FOIRE LAMBALLE  
 PLACE DU DOUE PLANGUENOUAL  
 PLACE DU JUMELAGE MESLIN  
 PLACE DU MARTRAY LAMBALLE  
 PLACE SAINT BARTHELEMY LAMBALLE  
 PLACE SAINT MARTIN LAMBALLE

**Suite lieux-dits :**

LA PETITE HECHÉ MAROUÉ  
 LA PETITE LANDE DU GRAS MESLIN  
 LA PETITE TOUCHE SAINT AARON  
 LA PETITE VILLE GAUDIN MAROUÉ  
 LA PETITE VILLE HERVE PLANGUENOUAL  
 LA PETITE VILLEON PLANGUENOUAL  
 LA PICARDAIE LA POTERIE  
 LA PIERRE BLANCHE MAROUÉ  
 LA PLAINE MAROUÉ  
 LA PLESSE MESLIN  
 LA PORTE ES RIO SAINT AARON  
 LA PORTE FESSARD MAROUÉ  
 LA PORTE HINAULT MAROUÉ  
 LA PREE MESLIN  
 LA PREE LONGUE MAROUÉ  
 LA PREVOTAIS SAINT AARON  
 LA RICHARDAIS MAROUÉ  
 LA RIVIERE MAROUÉ  
 LA RIVIERE PLANGUENOUAL  
 LA ROCHE MESLIN  
 LA ROCHE AU LION MAROUÉ  
 LA ROCHE CARILLAN MAROUÉ  
 LA ROCHE MARIE RONDEL MESLIN  
 LA ROCHE MORIN PLANGUENOUAL  
 LA ROIRIE SAINT AARON  
 LA ROSEE MAROUÉ  
 LA ROUAUDERIE TREGOMAR  
 LA SALLE MAROUÉ  
 LA SALLE SAINT AARON  
 LA SALLE BLANCHE MAROUÉ  
 LA SALLE GOUJON MAROUÉ  
 LA SALLE VILLEON MAROUÉ  
 LA SAUDRAIE TREGOMAR  
 LA SUETTE MAROUÉ  
 LA TABLETTE MAROUÉ  
 LA TENUE RICARD MESLIN  
 LA TENUE YO MESLIN  
 LA TERCHERIE PLANGUENOUAL  
 LA TINERAI TREGOMAR  
 LA TOUCHE MESLIN  
 LA TOUCHE PLANGUENOUAL  
 LA TOUCHE SAINT AARON  
 LA TOUCHE D'EN HAUT MESLIN  
 LA TOURAILLE PLANGUENOUAL  
 LA TOURELLE MAROUÉ  
 LA TREMBLAYE SAINT AARON  
 LA TRUITE MAROUÉ  
 LA VACHERIE MAROUÉ  
 LA VALLEE PLANGUENOUAL  
 LA VENELLE MESLIN  
 LA VERDEE PLANGUENOUAL  
 LA VERDIERE SAINT AARON  
 LA VIEUX VILLE MESLIN  
 LA VILLE AU BAULT MAROUÉ  
 LA VILLE AU ROY MAROUÉ  
 LA VILLE AUVAIS PLANGUENOUAL  
 LA VILLE AUVRAIE MESLIN  
 LA VILLE AUX ROUX PLANGUENOUAL  
 LA VILLE BESNARD MESLIN  
 LA VILLE BILY LA POTERIE  
 LA VILLE BILY MAROUÉ  
 LA VILLE BOUGAULT MAROUÉ  
 LA VILLE CORBEL MAROUÉ  
 LA VILLE DURAND MAROUÉ  
 LA VILLE ES BOIS VERT MAROUÉ  
 LA VILLE ES CRINS MAROUÉ  
 LA VILLE ES FRESNES MAROUÉ  
 LA VILLE ES LOUPS MAROUÉ  
 LA VILLE ES PRIOLAIS MAROUÉ  
 LA VILLE GAUTIER MESLIN  
 LA VILLE GLAS MAROUÉ  
 LA VILLE GLE LA POTERIE  
 LA VILLE GLEE SAINT AARON  
 LA VILLE GONTIER PLANGUENOUAL  
 LA VILLE GOURANTON MAROUÉ  
 LA VILLE GOURIO PLANGUENOUAL  
 LA VILLE GUIHEN PLANGUENOUAL  
 LA VILLE HELENE MAROUÉ  
 LA VILLE HIAS MAROUÉ  
 LA VILLE MAINGUY MAROUÉ

**Suite rues :**

PROMENADE DU CHATEAU LAMBALLE  
 RABINE DE LA PORTE VERTE LA POTERIE  
 RABINE DES PORTES LA POTERIE  
 ROND POINT MARECHAL FOCH LAMBALLE  
 ROUTE D'ANDEL MORIEUX  
 ROUTE DE BELIARD MORIEUX  
 ROUTE DE JOSPINET PLANGUENOUAL  
 ROUTE DE LA BRETONNIERE LA POTERIE  
 ROUTE DE LA BUCHERIE MORIEUX  
 ROUTE DE LA BUCHERIE PLANGUENOUAL  
 ROUTE DE LA CHAPELLE SAINT MAURICE MORIEUX  
 ROUTE DE LA COTE DE BEL OEIL MORIEUX  
 ROUTE DE LA CROIX D'EN HUE LA POTERIE  
 ROUTE DE LA MAROQUETTE LA POTERIE  
 ROUTE DE LA MER MORIEUX  
 ROUTE DE LA MER PLANGUENOUAL  
 ROUTE DE PLANGUENOUAL MORIEUX  
 ROUTE DE TREMIAC MAROUÉ  
 ROUTE DES BOUILLONS BLANCS LA POTERIE  
 ROUTE DES LANDES LA POTERIE  
 ROUTE DES ROCHETTES MORIEUX  
 ROUTE DU BARRAGE MORIEUX  
 ROUTE DU FROS MORIEUX  
 ROUTE DU GAST TREGOMAR  
 ROUTE DU GRAND CHEMIN LA POTERIE  
 ROUTE DU MENHIR TREGOMAR  
 ROUTE DU TERTRE MORIN MORIEUX  
 ROUTE DU TERTRE MORIN PLANGUENOUAL  
 ROUTE JEAN MICHEL MEHEUST LA POTERIE  
 RUE ABBE DERON SAINT AARON  
 RUE ABBE GARNIER LAMBALLE  
 RUE ABBE MAURICE BARRE MESLIN  
 RUE ABBE PIERRE LA POTERIE  
 RUE AIME CESAIRE LA POTERIE  
 RUE ALBERT JACQUARD MAROUÉ  
 RUE AMPERE MAROUÉ  
 RUE ANNE FRANCK SAINT AARON  
 RUE ARISTIDE BRIAND MAROUÉ  
 RUE BARIO LAMBALLE  
 RUE BECQUEREL MAROUÉ  
 RUE BECQUEREL PA LA TOURELLE MAROUÉ  
 RUE BILY SAINT AARON  
 RUE CAPITAINE MARCEL MAROUÉ  
 RUE CHALMET LA POTERIE  
 RUE CHANOINE DU TEMPLE LAMBALLE  
 RUE CHANOINE DU TEMPLE MAROUÉ  
 RUE CHARLES CARTEL LAMBALLE  
 RUE CHARLES DE BLOIS LAMBALLE  
 RUE CHATEAUBRIAND LAMBALLE  
 RUE COLETTE MAROUÉ  
 RUE D'ARMOR MAROUÉ  
 RUE DE BEAU SOLEIL MAROUÉ  
 RUE DE BEAULIEU MAROUÉ  
 RUE DE BEL AIR PLANGUENOUAL  
 RUE DE BELLE ISSUE MAROUÉ  
 RUE DE BOUIN LAMBALLE  
 RUE DE COLLINE TREGOMAR  
 RUE DE DAHOUE LAMBALLE  
 RUE DE DAHOUE SAINT AARON  
 RUE DE DESHAIES MAROUÉ  
 RUE DE DINARD LA POTERIE  
 RUE DE DINARD LAMBALLE  
 RUE DE DINARD SAINT AARON  
 RUE DE L' ETIMIEUX MESLIN  
 RUE DE LA CAUNELAYE LAMBALLE  
 RUE DE LA CHAISE A MARGOT MESLIN  
 RUE DE LA CHAMPAGNE MAROUÉ  
 RUE DE LA CHESNAIE LA POTERIE  
 RUE DE LA CHEVAUCHEE LA POTERIE  
 RUE DE LA CLAIRE FONTAINE TREGOMAR  
 RUE DE LA CLOTURE LA POTERIE  
 RUE DE LA CLOTURE MESLIN  
 RUE DE LA CLOTURE PLANGUENOUAL  
 RUE DE LA CORNE DE CERF MAROUÉ  
 RUE DE LA COTE D'EMERAUDE PLANGUENOUAL  
 RUE DE LA COTENTIN SAINT AARON  
 RUE DE LA CROIX AU LAIT LAMBALLE  
 RUE DE LA CROIX AUX FEVES LAMBALLE  
 RUE DE LA CROIX BLANCHE MESLIN  
 RUE DE LA CROIX MERCIER MAROUÉ

**Suite lieux-dits :**

LA VILLE MEEN  
LA VILLE MERIEN  
LA VILLE NEUVE  
LA VILLE NEUVE  
LA VILLE RAULT  
LA VILLE TEHEN  
LA VILLE TREHOREL  
LA VILLELIAUME  
LA VILLENEUVE  
LA VILLEON  
LA VILLEON  
LA VOLLEE  
LAMBERT  
LANDE ES GLAMETS  
LANJAMET  
L'AUBIER  
LAUNAY  
LAUNAY  
LAUVERDET  
LAUVERDET D'EN BAS  
LE BAINOLAN  
LE BAS COATDIGUEN  
LE BAS DE SAINT MARC  
LE BEAU CHENE  
LE BEAU MOELAN  
LE BIGNON  
LE BIGNON  
LE BIGNON D'EN BAS  
LE BOIS BERTHELOT  
LE BOIS DES BRAVES  
LE BOIS LAVERGNE  
LE BOIS PRIoux  
LE BOIS THUAL  
LE BOURG RAISIN  
LE BOURGNEUF  
LE BOURNE  
LE BOURQUET  
LE BRASSIN  
LE BREIL  
LE BUCHON  
LE CAS DU PRE NEUF  
LE CHAMP DE LA PIERRE  
LE CHAMP DU BOIS  
LE CHAMP DU BOIS  
LE CHAMP DU MINEUR  
LE CHAMP GARNIER  
LE CHAMP GUYOMARD  
LE CHAMP LONG  
LE CHAMP LONG  
LE CHAMP MAROUE  
LE CHAMP ORGET  
LE CHAMP POULAIN  
LE CHAMP ROTI  
LE CHAMP SORT  
LE CHAMP TALVA  
LE CHATEAU DE QUEFFERON  
LE CHAUCHIX  
LE CHAUCHIX RIO  
LE CHENE BOIS  
LE CHENE VERT  
LE CLOS BARRE  
LE CLOS BERNET  
LE CLOS BERTHO  
LE CLOS BOULIN  
LE CLOS BOURDAIS  
LE CLOS CAMBOUT  
LE CLOS CLAIRE  
LE CLOS DE LA CROIX  
LE CLOS D'EN BAS  
LE CLOS D'EN HAUT  
LE CLOS DENIS  
LE CLOS DERRIERE  
LE CLOS DES LANDES  
LE CLOS DU FOUR  
LE CLOS DU PUIITS  
LE CLOS HERY  
LE CLOS LONG  
LE CLOS MOULIN  
LE CLOS NEUF  
LE CLOS PERRINE

PLANGUENOUAL  
SAINT AARON  
MESLIN  
PLANGUENOUAL  
PLANGUENOUAL  
MAROUE  
SAINT AARON  
PLANGUENOUAL  
SAINT AARON  
LA POTERIE  
TREGOMAR  
PLANGUENOUAL  
PLANGUENOUAL  
MAROUE  
MAROUE  
MAROUE  
MESLIN  
PLANGUENOUAL  
MESLIN  
MESLIN  
MAROUE  
MESLIN  
PLANGUENOUAL  
MAROUE  
MESLIN  
TREGOMAR  
MESLIN  
SAINT AARON  
MESLIN  
SAINT AARON  
SAINT AARON  
MAROUE  
LA POTERIE  
PLANGUENOUAL  
SAINT AARON  
LA POTERIE  
TREGOMAR  
MESLIN  
MESLIN  
MESLIN  
MAROUE  
MAROUE  
MESLIN  
MESLIN  
MESLIN  
MAROUE  
MAROUE  
MAROUE  
MAROUE  
MESLIN  
SAINT AARON  
MAROUE  
MAROUE  
LA POTERIE  
MAROUE  
PLANGUENOUAL  
LA POTERIE  
TREGOMAR  
MAROUE  
MESLIN  
TREGOMAR  
PLANGUENOUAL  
MESLIN  
MAROUE  
PLANGUENOUAL  
MAROUE  
TREGOMAR  
SAINT AARON  
MAROUE  
PLANGUENOUAL  
TREGOMAR

**Suite rues :**

RUE DE LA CROIX TROTTARD  
RUE DE LA DEHANNE  
RUE DE LA DOBERIE  
RUE DE LA FABRIQUE  
RUE DE LA FONDERIE  
RUE DE LA FONTAINE  
RUE DE LA FONTENELLE  
RUE DE LA FORGE  
RUE DE LA FORGE  
RUE DE LA GABINIERE  
RUE DE LA GARDE  
RUE DE LA GLAGEOLAIS  
RUE DE LA GRAPPE  
RUE DE LA GRENOUILLERE  
RUE DE LA GUIGNARDAIS  
RUE DE LA JEANNAIE  
RUE DE LA LOGE  
RUE DE LA MER  
RUE DE LA MOTTE  
RUE DE LA NOE  
RUE DE LA PLAGE  
RUE DE LA PORTE SAINT MARTIN  
RUE DE LA RONCIERE  
RUE DE LA SALLE VERTE  
RUE DE LA SAUDRAIE  
RUE DE LA SENTE MORET  
RUE DE LA TENAILLERIE  
RUE DE LA TOUR AUX CHOUETTES  
RUE DE LA TRASSEE  
RUE DE LA VENELLE TISON  
RUE DE LA VILLE D'YS  
RUE DE LA VILLE ES LAN  
RUE DE LA VILLE GAUDY  
RUE DE LA VILLE HERVY  
RUE DE LA VILLE MENEU  
RUE DE LA VILLE MICHEL  
RUE DE LA VILLE ORIN  
RUE DE LA VILLE ROPITEL  
RUE DE L'AIGUILLE  
RUE DE LAMBALLE  
RUE DE LANJOUAN  
RUE DE LANJOUAN  
RUE DE LANMORIN  
RUE DE L'ARMELAN  
RUE DE L'AUBEPINE  
RUE DE L'ECOLE  
RUE DE L'EGLISE  
RUE DE L'EGLISE  
RUE DE L'ERMITAGE  
RUE DE L'ETANG  
RUE DE L'EUROPE  
RUE DE L'HERMITAGE  
RUE DE L'HOPITAL  
RUE DE L'HOTEL DES BOIS  
RUE DE L'OREE  
RUE DE LOURMEL  
RUE DE MORIEUX  
RUE DE PENTHIEVRE  
RUE DE QUENGUEN  
RUE DE RINTRU  
RUE DE SAINT ROBIN  
RUE DE SAINT ROBIN  
RUE DES 3 SAPINS  
RUE DES 5 CHEMINS  
RUE DES ACACIAS  
RUE DES ACACIAS  
RUE DES AGAPANTHES  
RUE DES AJONCS  
RUE DES ARTISANS  
RUE DES AUBEÉPINES  
RUE DES AUBÉPINES  
RUE DES AUGUSTINS  
RUE DES AVERIES  
RUE DES BASSIERES  
RUE DES BLES D'OR  
RUE DES BLOSSIERES  
RUE DES BOIS  
RUE DES BOUCOUETS  
RUE DES BOURRIGANS  
RUE DES BREGEONS

MAROUE  
MAROUE  
SAINT AARON  
MAROUE  
MESLIN  
MORIEUX  
PLANGUENOUAL  
MESLIN  
SAINT AARON  
MAROUE  
LAMBALLE  
PLANGUENOUAL  
MAROUE  
MAROUE  
LAMBALLE  
MAROUE  
MAROUE  
PLANGUENOUAL  
MAROUE  
SAINT AARON  
PLANGUENOUAL  
LAMBALLE  
MAROUE  
PLANGUENOUAL  
LA POTERIE  
LAMBALLE  
MAROUE  
LAMBALLE  
MORIEUX  
PLANGUENOUAL  
SAINT AARON  
MAROUE  
LA POTERIE  
MESLIN  
MESLIN  
SAINT AARON  
PLANGUENOUAL  
MAROUE  
MAROUE  
MORIEUX  
MAROUE  
PLANGUENOUAL  
PLANGUENOUAL  
PLANGUENOUAL  
TREGOMAR  
LAMBALLE  
PLANGUENOUAL  
LAMBALLE  
MAROUE  
MORIEUX  
LA POTERIE  
TREGOMAR  
SAINT AARON  
SAINT AARON  
MAROUE  
PLANGUENOUAL  
PLANGUENOUAL  
TREGOMAR  
MAROUE  
MESLIN  
MESLIN  
LAMBALLE  
LA POTERIE  
PLANGUENOUAL  
MAROUE  
MAROUE  
PLANGUENOUAL  
LAMBALLE  
SAINT AARON  
SAINT AARON



**Suite lieux-dits :**

LE CLOS QUARTIER MAROUÉ  
 LE CLOS VILLEON PLANGUENOUAL  
 LE COLOMBIER LA POTERIE  
 LE COLOMBIER MESLIN  
 LE COQUERET MAROUÉ  
 LE CORGNE MAROUÉ  
 LE COSQUER SAINT AARON  
 LE COTEAU SAINT AARON  
 LE CRAPONT PLANGUENOUAL  
 LE FOUR MAROUÉ  
 LE FOUR JOSSELIN MESLIN  
 LE FRAICHE MAROUÉ  
 LE FRECHE PLANGUENOUAL  
 LE FRECHE CLOS MESLIN  
 LE FRECHE CLOS PLANGUENOUAL  
 LE FRECHE DES BOS MESLIN  
 LE FROST SAINT AARON  
 LE GLANGIER PLANGUENOUAL  
 LE GRAND BIGNON MESLIN  
 LE GRAND BOURGNEUF MESLIN  
 LE GRAND CHAMP MAROUÉ  
 LE GRAND CHEMIN MAROUÉ  
 LE GRAND CLOS MAROUÉ  
 LE GRAND CLOS TREGOMAR  
 LE GRAND COUDRAY MAROUÉ  
 LE GRAND LAUNAY SAINT AARON  
 LE GRAND MAFFAY PLANGUENOUAL  
 LE GRAND TERTRE MESLIN  
 LE GRAND VAL MESLIN  
 LE GRIFFON SAINT AARON  
 LE GROS CHENE MESLIN  
 LE GUEBREHAUT PLANGUENOUAL  
 LE GUERIAN MAROUÉ  
 LE HAUT BOURG TREGOMAR  
 LE HAUT COATDIGUEN MESLIN  
 LE HAUT CORON SAINT AARON  
 LE HAUT DU VAL PLANGUENOUAL  
 LE HAUT PREMAS TREGOMAR  
 LE HICADORET SAINT AARON  
 LE HIGUENOT SAINT AARON  
 LE HOURMELIN PLANGUENOUAL  
 LE JASMIN MAROUÉ  
 LE LONGLÉE MAROUÉ  
 LE MADE MAROUÉ  
 LE MADRAY MAROUÉ  
 LE MEURTEL MAROUÉ  
 LE MEZRAY LA POTERIE  
 LE MEZRAY TREGOMAR  
 LE MOULIN A VENT MAROUÉ  
 LE MOULIN A VENT TREGOMAR  
 LE MOULIN CARGOUET MESLIN  
 LE MOULIN DE LA CORNILLIERE MAROUÉ  
 LE MOULIN DE PREVOST MAROUÉ  
 LE MOULIN DE QUEFFERON MAROUÉ  
 LE MOULIN PEIGNO MAROUÉ  
 LE PELICAN MAROUÉ  
 LE PERRAY MAROUÉ  
 LE PETIT BIGNON MESLIN  
 LE PETIT BOURGNEUF MESLIN  
 LE PETIT CARIVAN PLANGUENOUAL  
 LE PETIT CLOS LA POTERIE  
 LE PETIT COUDRAY MAROUÉ  
 LE PETIT HOTE SAINT AARON  
 LE PETIT LAUNAY MESLIN  
 LE PETIT MAFFAY PLANGUENOUAL  
 LE PETIT TERTRE MESLIN  
 LE PETIT VAL MESLIN  
 LE PLAT MESLIN  
 LE PLESSIS SAINT AARON  
 LE PONT AU PREVOST SAINT AARON  
 LE PONT BILY MAROUÉ  
 LE PONT BLANC MAROUÉ  
 LE PONT BUCHON TREGOMAR  
 LE PONT DE LA TRUITE MAROUÉ  
 LE PONT DE NOYAL MAROUÉ  
 LE PONT DES GUES PLANGUENOUAL  
 LE PONT GAREL SAINT AARON  
 LE PONT GLOT MAROUÉ  
 LE PONT HOUGAT MAROUÉ  
 LE PONT PREND TOUT SAINT AARON

**Suite rues :**

RUE DES CAMELIAS PLANGUENOUAL  
 RUE DES CHAMPS BEGASSES SAINT AARON  
 RUE DES CHAMPS BERGEONOUX MAROUÉ  
 RUE DES CHARDONNETS PLANGUENOUAL  
 RUE DES CHATAIGNIERS MAROUÉ  
 RUE DES CHENES MAROUÉ  
 RUE DES CHENES MORIEUX  
 RUE DES CLOS MESLIN  
 RUE DES CLOSSIAUX MAROUÉ  
 RUE DES COQUELICOTS PLANGUENOUAL  
 RUE DES CORDIERS MAROUÉ  
 RUE DES COURAIS PLANGUENOUAL  
 RUE DES COURLIS PLANGUENOUAL  
 RUE DES CYPRES SAINT AARON  
 RUE DES ECOLES PLANGUENOUAL  
 RUE DES ECOLES TREGOMAR  
 RUE DES FARFADETS LA POTERIE  
 RUE DES FAUVETTES PLANGUENOUAL  
 RUE DES FONTAINES PLANGUENOUAL  
 RUE DES FOUEREAUX PLANGUENOUAL  
 RUE DES FREDERIC LA POTERIE  
 RUE DES FRERES PIETO SAINT AARON  
 RUE DES FRESNES MAROUÉ  
 RUE DES GASTADOURS MAROUÉ  
 RUE DES GENETS TREGOMAR  
 RUE DES GRANDS JARDINS MAROUÉ  
 RUE DES GRES SAINT AARON  
 RUE DES HAUTES BROUSSES SAINT AARON  
 RUE DES HAUTES RIVIERES MAROUÉ  
 RUE DES HAUTS BOIS LAMBALLE  
 RUE DES HAUTS BOIS MAROUÉ  
 RUE DES HAUTS CHAMPS MAROUÉ  
 RUE DES HIRONDELLES PLANGUENOUAL  
 RUE DES HIRONDELLES TREGOMAR  
 RUE DES IFS MESLIN  
 RUE DES JARDINS MAROUÉ  
 RUE DES JONQUILLES PLANGUENOUAL  
 RUE DES LAVANDIERES TREGOMAR  
 RUE DES LILAS SAINT AARON  
 RUE DES LILAS BLANCS TREGOMAR  
 RUE DES LONGS SILLONS PLANGUENOUAL  
 RUE DES LYS PLANGUENOUAL  
 RUE DES MACAREUX PLANGUENOUAL  
 RUE DES MADIERES PLANGUENOUAL  
 RUE DES MARFOLETS PLANGUENOUAL  
 RUE DES MESANGES PLANGUENOUAL  
 RUE DES MOULINS LAMBALLE  
 RUE DES OLYMPIADES LA POTERIE  
 RUE DES PETITES FONTAINES MAROUÉ  
 RUE DES PICHORONS MAROUÉ  
 RUE DES PINSONS PLANGUENOUAL  
 RUE DES PLAGES MORIEUX  
 RUE DES PONTS NEUFS PLANGUENOUAL  
 RUE DES POPANES LA POTERIE  
 RUE DES PORTELETS PLANGUENOUAL  
 RUE DES PORTES PLOUAIS MAROUÉ  
 RUE DES PRES JOUETTES SAINT AARON  
 RUE DES SAINTS PALS LAMBALLE  
 RUE DES SALLES PLESTAN MAROUÉ  
 RUE DES SANSONNETS PLANGUENOUAL  
 RUE DES SAULES MAROUÉ  
 RUE DES SORBIERS MAROUÉ  
 RUE DES STERNES PLANGUENOUAL  
 RUE DES TADORNES PLANGUENOUAL  
 RUE DES TILLEULS MORIEUX  
 RUE DES TILLEULS PLANGUENOUAL  
 RUE DES VERDIERS PLANGUENOUAL  
 RUE DES VILLES NEUVES MORIEUX  
 RUE D'IROISE PLANGUENOUAL  
 RUE DOCTEUR CALMETTE LAMBALLE  
 RUE DOREE LAMBALLE  
 RUE DOREE MAROUÉ  
 RUE DRUETTE LAMBALLE  
 RUE DRUETTE MAROUÉ  
 RUE DU 19 MARS 1962 MAROUÉ  
 RUE DU 19 MARS 1962 PLANGUENOUAL  
 RUE DU BERRY MORIEUX  
 RUE DU BIEF LAMBALLE  
 RUE DU BOIS JEGU SAINT AARON  
 RUE DU BOURBON LA POTERIE

**Suite lieux-dits :**

LE PONT ROUAULT PLANGUENOUAL  
LE PRE BILY PLANGUENOUAL  
LE PREDERO PLANGUENOUAL  
LE PREST SAINT AARON  
LE PRET LA POTERIE  
LE RIVAGE MESLIN  
LE ROCHER SAINT AARON  
LE RONCELAY MAROUÉ  
LE SEHUET MAROUÉ  
LE SOUCHET SAINT AARON  
LE TACON SAINT AARON  
LE TERROIRE TREGOMAR  
LE TERTRE DE QUERE PLANGUENOUAL  
LE TERTRE D'EN BAS MESLIN  
LE TERTRE D'EN HAUT PLANGUENOUAL  
LE TERTRE DES NOES PLANGUENOUAL  
LE TERTRE HELLO SAINT AARON  
LE TERTRE PIRON PLANGUENOUAL  
LE TERTRE SIMON PLANGUENOUAL  
LE TRACIN MESLIN  
LE VAL PLANGUENOUAL  
LE VAL AUBIN LA POTERIE  
LE VAU HYA MESLIN  
LE VAURUFIER PLANGUENOUAL  
LE VEAU JAUNE MAROUÉ  
LE VIEIL HOTEL MESLIN  
LE VIEUX CHEMIN SAINT AARON  
LE VIEUX CHENE MAROUÉ  
LE VIEUX MANOIR PLANGUENOUAL  
L'ECOBUE TREGOMAR  
L'ECOINCON MAROUÉ  
L'EJUHEL PLANGUENOUAL  
L'EPINE MESLIN  
LES AULNAYS SAINT AARON  
LES BARRES MESLIN  
LES BIGNONS MAROUÉ  
LES BIGNONS PLANGUENOUAL  
LES BOULAIES TREGOMAR  
LES BROUSSES MESLIN  
LES BRUYERES PLANGUENOUAL  
LES CAVIONS MAROUÉ  
LES CHAMPS FLEURIS SAINT AARON  
LES CHAMPS GOURHAN PLANGUENOUAL  
LES CHAMPS LORETS SAINT AARON  
LES CHAMPS PIQUANTS SAINT AARON  
LES CHAMPS THOMAS MAROUÉ  
LES CHAMPS URBANTS MAROUÉ  
LES COMMUNS MESLIN  
LES COTES SAINT AARON  
LES COUCHES MESLIN  
LES COUEPAUX MAROUÉ  
LES COURTES PATURES PLANGUENOUAL  
LES CROIX CHAPELLE PLANGUENOUAL  
LES CRONIERES MAROUÉ  
LES CYPRES MAROUÉ  
LES ERABLES MAROUÉ  
LES FAVERIES LA POTERIE  
LES FOUGERES MAROUÉ  
LES GENETAIS MESLIN  
LES GRANDES TROCHES TREGOMAR  
LES GUESSIAUX MAROUÉ  
LES HAUTS FOSSES MAROUÉ  
LES HOUSSAYES PLANGUENOUAL  
LES ISLES MAROUÉ  
LES JONQUIERES MAROUÉ  
LES LANDELLES MAROUÉ  
LES LANDES BASSES PLANGUENOUAL  
LES LANDES DE LAMBERT PLANGUENOUAL  
LES LANDES DENAIS SAINT AARON  
LES LANDES FILEES PLANGUENOUAL  
LES LILAS MAROUÉ  
LES MAINCLAIS MAROUÉ  
LES MARAIS SAINT AARON  
LES MOULINETS MAROUÉ  
LES MOURIERS SAINT AARON  
LES NOES MAROUÉ  
LES NOES SAINT AARON  
LES ORMES MAROUÉ  
LES PERRIERES MESLIN  
LES PETITES TROCHES TREGOMAR

**Suite rues :**

RUE DU BOURG HUREL LAMBALLE  
RUE DU BOURGNEUF MAROUÉ  
RUE DU BOUT DU VAL LA POTERIE  
RUE DU CAPITAINE FRANCIS NOISEL LAMBALLE  
RUE DU CENTRE PLANGUENOUAL  
RUE DU CHAMP DE LA BATAILLE LA POTERIE  
RUE DU CHAMP DU FOUR LA POTERIE  
RUE DU CHAMP GRENU LAMBALLE  
RUE DU CHEF DE VILLE MAROUÉ  
RUE DU CLOS CHESNARD PLANGUENOUAL  
RUE DU CLOS MORANDAIS MAROUÉ  
RUE DU COLOMBIER PLANGUENOUAL  
RUE DU COLONEL ALNA DU FRETAY MAROUÉ  
RUE DU COMMANDANT GILLES MAROUÉ  
RUE DU COMMANDANT HENNEBERT MAROUÉ  
RUE DU DOCTEUR LAVERGNE LAMBALLE  
RUE DU DOCTEUR LAVERGNE MAROUÉ  
RUE DU FOUR LAMBALLE  
RUE DU GOUESSANT SAINT AARON  
RUE DU GRAND BOULEVARD LAMBALLE  
RUE DU GUE PLANGUENOUAL  
RUE DU JEU DE PAUME LAMBALLE  
RUE DU LAC MAROUÉ  
RUE DU LION D'OR LAMBALLE  
RUE DU MARECHAL FERRANT TREGOMAR  
RUE DU MARTINET SAINT AARON  
RUE DU MENE LAMBALLE  
RUE DU MOULIN A VENT TREGOMAR  
RUE DU MOULIN DE POGNOT MESLIN  
RUE DU PAPEGAULT LAMBALLE  
RUE DU PARC PLANGUENOUAL  
RUE DU PETIT BOULEVARD LAMBALLE  
RUE DU PETIT LAMBALLE MAROUÉ  
RUE DU PETIT TRAIN LA POTERIE  
RUE DU PLESSIX MAROUÉ  
RUE DU POINT DU JOUR MAROUÉ  
RUE DU PONT CREN SAINT AARON  
RUE DU PONT DE COETQUEN LA POTERIE  
RUE DU PONT GROSSARD LAMBALLE  
RUE DU PONT PERRIN MAROUÉ  
RUE DU PORTUGAL MAROUÉ  
RUE DU POT AU CHAT LAMBALLE  
RUE DU POT AU CHAT MAROUÉ  
RUE DU PRAMET MAROUÉ  
RUE DU PRE BICHE MAROUÉ  
RUE DU PRE FARUEL MAROUÉ  
RUE DU PRE GENET PLANGUENOUAL  
RUE DU PRESBYTERE SAINT AARON  
RUE DU PRETANNE MORIEUX  
RUE DU RHETEL MAROUÉ  
RUE DU ROCHER MESLIN  
RUE DU SEMAPHORE PLANGUENOUAL  
RUE DU STADE TREGOMAR  
RUE DU TERTRE MAROUÉ  
RUE DU VAL LAMBALLE  
RUE DU VENTOUÉ MAROUÉ  
RUE DU VERGER PLANGUENOUAL  
RUE DU VIEUX MOULIN LAMBALLE  
RUE DU VIEUX VERGER MESLIN  
RUE DUGUESCLIN MAROUÉ  
RUE ELSA TRIOLET SAINT AARON  
RUE FRANCOIS MARTIN MAROUÉ  
RUE GASTON DE LA GUERANDE MAROUÉ  
RUE GENERAL DE GAULLE LAMBALLE  
RUE GENERAL LECLERC LAMBALLE  
RUE GEORGE SAND SAINT AARON  
RUE GUY MOQUET MAROUÉ  
RUE HAMON DES CROIX LA POTERIE  
RUE HENRI AVRIL LA POTERIE  
RUE HENRI POINCARE MAROUÉ  
RUE JACQUES GICQUEL TREGOMAR  
RUE JEAN BAPTISTE LANDIER SAINT AARON  
RUE JEAN FAVENNEC SAINT AARON  
RUE JEAN JAURES MAROUÉ  
RUE JOSEPH MARTRAY MAROUÉ  
RUE JOUAN LAMBALLE  
RUE LAMENNAIS LAMBALLE  
RUE LE HAUT DE LA VENELLE LA POTERIE  
RUE LOUIS MIQUEL MAROUÉ  
RUE LUCIE AUBRAC LA POTERIE

**Suite lieux-dits :**

LES PEUPLIERS MAROUÉ  
 LES PIECES SAINT AARON  
 LES PORTES MESLIN  
 LES PORTES BLANCHES SAINT AARON  
 LES PORTES DURANTON MAROUÉ  
 LES PORTES HALNA MAROUÉ  
 LES PREAUX MAROUÉ  
 LES PUCES MAROUÉ  
 LES QUATRE VENTS MAROUÉ  
 LES RIGUESES PLANGUENOUAL  
 LES ROBINIAUX SAINT AARON  
 LES RUES PLANGUENOUAL  
 LES RUISSEAUX MAROUÉ  
 LES TAMARIS MAROUÉ  
 LES TERTRAUX MAROUÉ  
 LES TERTRES MAROUÉ  
 LES TILLEULS MAROUÉ  
 LES TRACINS MAROUÉ  
 LES VERGERS MAROUÉ  
 LES VERGERS SAINT AARON  
 LES VIEILLES HAZAIES PLANGUENOUAL  
 LES VILLES PINS PLANGUENOUAL  
 L'ETANG MAROUÉ  
 L'ETOCHET MESLIN  
 L'ETOCHET PLANGUENOUAL  
 L'ETRIAC SAINT AARON  
 L'HERY MAROUÉ  
 L'HOPITAL SAINT AARON  
 L'HOTEL BADIER MAROUÉ  
 L'HOTEL GESRIL MAROUÉ  
 L'HOTEL HALNA MAROUÉ  
 L'HOTEL NEUF PLANGUENOUAL  
 L'HOTEL PERCEVAULT PLANGUENOUAL  
 L'HOTEL PETIT SAINT AARON  
 LIZARDRAIS PLANGUENOUAL  
 L'OREE DES BOIS PLANGUENOUAL  
 MALIDO PLANGUENOUAL  
 MALLAIS PLANGUENOUAL  
 MANOIR DE LA HAZAIE PLANGUENOUAL  
 MANOIR DU CHESNAY PLANGUENOUAL  
 MARITAINE SAINT AARON  
 MAUBUCHON MAROUÉ  
 MIRAUT PLANGUENOUAL  
 MON PLAISIR LA POTERIE  
 MON PLAISIR MAROUÉ  
 MORIN PLANGUENOUAL  
 NOYETTE SAINT AARON  
 OURSIGNE MESLIN  
 PATOUILLET SAINT AARON  
 PONT PEROU PLANGUENOUAL  
 PORT PILY PLANGUENOUAL  
 PREMAS TREGOMAR  
 QUEFFERON MAROUÉ  
 QUEFFIAC MESLIN  
 QUELLEREUC MAROUÉ  
 QUEMADEUC MAROUÉ  
 QUENGUEN MAROUÉ  
 QUERE PLANGUENOUAL  
 RIGAILLARD MAROUÉ  
 RIMO SAINT AARON  
 ROHON PLANGUENOUAL  
 ROSABELLE PLANGUENOUAL  
 ROUHELLO PLANGUENOUAL  
 RUE DE LA POMMERAIE SAINT AARON  
 SAINT FIACRE MAROUÉ  
 SAINT GILLES MAROUÉ  
 SAINT MAGLOIRE PLANGUENOUAL  
 SAINT MIEUX TREGOMAR  
 SAINT PLESTAN PLANGUENOUAL  
 SAINT QUAY PLANGUENOUAL  
 SAINTE BARBE PLANGUENOUAL  
 SAINTE BELIENNE LA POTERIE  
 SOULEVILLE MAROUÉ  
 TANOISEL PLANGUENOUAL  
 THOIAS SAINT AARON  
 TOURNEBRIDE MAROUÉ  
 TREGUEN MAROUÉ  
 TREUTRAN PLANGUENOUAL  
 TREVILY MAROUÉ  
 VAUVERT PLANGUENOUAL

**Suite rues :**

RUE MADAME ROUXEL BERTIN LAMBALLE  
 RUE MADAME ROUXEL BERTIN MAROUÉ  
 RUE MARECHAL FOCH MAROUÉ  
 RUE MARGUERITE YOURCENAR MAROUÉ  
 RUE MARIE EVEILLARD LAMBALLE  
 RUE MARIETTE NOELLE GHELEYNS-LAVOLLEE SAINT AARON  
 RUE MOUEXIGNE LAMBALLE  
 RUE MOUEXIGNE MAROUÉ  
 RUE MURIGNEUX LAMBALLE  
 RUE NOMINOE LAMBALLE  
 RUE NOTRE DAME LAMBALLE  
 RUE NOTRE DAME DE BEAUREGARD SAINT AARON  
 RUE OLYMPE DE GOUGES MAROUÉ  
 RUE PASTEUR LAMBALLE  
 RUE PAUL LANGEVIN LAMBALLE  
 RUE PERE ANGE LE PROUST LAMBALLE  
 RUE PIERRE ET MARIE CURIE MAROUÉ  
 RUE PREVILLE LAMBALLE  
 RUE PROSPER EON SAINT AARON  
 RUE RAZAIS LAMBALLE  
 RUE SAINT JACQUES LAMBALLE  
 RUE SAINT JEAN LAMBALLE  
 RUE SAINT LAZARE LAMBALLE  
 RUE SAINT LAZARE MAROUÉ  
 RUE SAINT MARTIN LAMBALLE  
 RUE SAINT MELAINE MAROUÉ  
 RUE SAINT MICHEL PLANGUENOUAL  
 RUE SAINT PAER PLANGUENOUAL  
 RUE SAINT PIERRE LAMBALLE  
 RUE SAINT SAUVEUR LAMBALLE  
 RUE SAINT SEBASTIEN SAINT AARON  
 RUE SAINT YVES LA POTERIE  
 RUE SIMONE DE BEAUVOIR MAROUÉ  
 RUE SIMONE VEIL LAMBALLE  
 RUE SOUS LES JOUYAUX LAMBALLE  
 RUE STEPHANE HESSEL SAINT AARON  
 RUE TANGUY PRIGENT MAROUÉ  
 RUE THEODORE MONOD LA POTERIE  
 RUE VICTOR SCHOELCHER MAROUÉ  
 RUE VILLEDENEU LAMBALLE  
 RUE WALDECK ROUSSEAU MAROUÉ  
 RUE YVES CHARPENTIER LAMBALLE  
 RUE YVES LE TURDU SAINT AARON  
 RUE YVES RAGEOT LAMBALLE  
 RUE YVONNE JEAN HAFFEN SAINT AARON  
 SQUARE DES CERISIERS MAROUÉ  
 SQUARE DES NOISETIERS MAROUÉ  
 SQUARE DES PRUNIERIERS MAROUÉ  
 SQUARE MATHURIN MEHEUT LAMBALLE  
 VENELLE ANJELA DUVAL MAROUÉ  
 VENELLE AUX BOEUF LAMBALLE  
 VENELLE BODIN LAMBALLE  
 VENELLE DES PRINTERIAUX LAMBALLE  
 VENELLE DU PETIT CHALET MAROUÉ  
 VENELLE MARIE LAURENCIN MAROUÉ  
 VENELLE PEARL BUCK MAROUÉ  
 VENELLE TROBERT LAMBALLE

**Délibération n°2021-004**

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 – Absents : 5 – Pouvoirs : 5

<p style="text-align: center;"><b>URBANISME</b> <b>PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)</b> <b>ELABORATION CONFIEE A L'AUDIAR – PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</b></p>
---

Par délibération en date du 3 juin 2019, le Conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lamballe-Armor. Ce document de planification sera réalisé en 5 phases :

- Phase 1 : Diagnostic territorial intégrant l'état initial de l'environnement,
- Phase 2 : Elaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durables),
- Phase 3 : Construction du projet réglementaire,
- Phase 4 : Formalisation du dossier en vue de l'arrêt de projet,
- Phase 5 : Constitution du dossier de projet de PLU pour approbation par délibération du Conseil municipal.

Par délibération en date du 2 décembre 2019, le Conseil municipal a autorisé l'adhésion de Lamballe-Armor à l'AUDIAR, dont les compétences couvrent l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme.

Il est proposé de missionner l'AUDIAR, pour l'ensemble de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Lamballe-Armor, pour un montant global, intégrant le diagnostic, d'environ 140 000 € HT, assorti d'options à hauteur de 12 000 € HT environ. En complément, il est proposé de confier :

- La réalisation d'un diagnostic agricole précis à la Chambre d'Agriculture de Bretagne, pour un montant de 4 127,50 € HT, afin de cerner les attentes du monde agricole ainsi que le contexte actuel ;
- La réalisation de l'évaluation environnementale à Even Conseil (basé à Angers) pour un montant approximatif de 20 000 € HT ;
- La mission d'assistance juridique à Maître Rouhaud, Cabinet LEXCAP, (basé à Saint Grégoire) pour un montant approximatif de 10 000 € HT.

Sur la thématique du patrimoine bâti, il faudra prévoir un inventaire du bâti en zone agricole et naturelle et n'ayant pas actuellement une fonction d'habitat en vue de rendre possible les changements de destination. Le prestataire pour cette mission n'a pas encore été retenu, plusieurs solutions étant à l'étude (bureau d'études, stagiaire...).

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- CONFIE la prestation d'élaboration du plan local d'urbanisme de Lamballe-Armor à l'AUDIAR, le diagnostic agricole précis à la Chambre d'Agriculture de Bretagne, la réalisation de l'évaluation environnementale à Even Conseil et la prestation d'assistance juridique associée au cabinet LEXCAP, pour les montants indiqués ci-dessus,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets à venir,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°2021-005**

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 5

**AFFAIRES FONCIERES**

**TERRASSES DU HARAS (LAMBALLE) - SERVITUDE AU PROFIT DE LA SCCV LIB**

La SCCV LIB qui porte le projet immobilier des Terrasses du Haras sur le Champ de Foire de Lamballe, sollicite la création d'une servitude d'implantation d'un puits de drainage de 2x2 mètres, assortie d'un droit de passage piéton pour son entretien.

Le projet des Terrasse du Haras nécessite l'implantation pérenne de deux puisards de drainage des eaux de d'infiltration de part et d'autre du bâtiment en construction. Le puisard nord peut être implanté sur la propriété privé de la SCCV LIB. Le côté sud du bâtiment en construction étant en limite de propriété, le puisard sud doit être implanté en limite sur la propriété communale cadastrée AK617.

**Après en avoir délibéré**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la servitude d'implantation du puisard de 2x2 mètres en limite de propriété sur la parcelle AK617, qui fait partie du domaine privé communal,
- APPROUVE la servitude de passage piétonne en limite de propriété le long du bâtiment, destinée uniquement à des fins d'accès et d'entretien du puisard,
- DIT que les frais de constitution de ces servitudes sont à la charge du demandeur,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de constitution de servitude et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°2021-006**

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 5

**AFFAIRES GENERALES**

**EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

Les élus ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est, ainsi, obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. Ils bénéficient, en outre, chaque année d'un droit individuel à la formation. Enfin, Les membres du conseil, qui ont la qualité de salarié, ont droit à un congé de formation. Ce congé est fixé à dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.

De nouvelles améliorations devraient prochainement paraître par voie d'ordonnances et réglementaires, conformément à la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 dont l'un des objectifs est de clarifier et de renforcer le droit à la formation des élus locaux (mise en place d'un compte personnel de formation, reconnaissance des acquis de l'expérience...). Dans l'attente de la parution des textes, il est proposé de définir le cadre, les orientations et les conditions d'exercice du droit à la formation des élus.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune. Sont pris en charge les frais d'enseignement, si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur, les frais de déplacement (frais de transport, de séjour et de restauration) et la compensation de perte éventuelle de salaire, dans les conditions prévues par la réglementation.

Le montant des dépenses de formation est compris entre 2 % et 20% du montant total des indemnités de fonction. Les crédits annuels non consommés sont affectés en totalité au budget formation de l'exercice suivant. Ils s'accumulent ainsi avec le montant du budget formation, obligatoirement voté chaque année. En revanche, ils ne peuvent être reportés au-delà de la fin de la mandature.

Un tableau des actions de formation, financées par la collectivité et annexé au compte administratif, donne lieu à un débat annuel.

Au regard des articles L.2123-12 et suivants du Code général des collectivités,

**Après avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- DECIDE que le droit à la formation s'inscrit dans les orientations suivantes :
  - o les fondamentaux de l'action publique locale
  - o les formations en lien avec les délégations <sup>et/ou</sup> l'appartenance aux différentes commissions
  - o les formations favorisant l'efficacité personnelle
- FIXE le montant annuel des dépenses de formation à :
  - o 10% du montant total des indemnités de fonction pour les années 2021 à 2023
  - o 5% du montant total des indemnités de fonction pour les années 2024 et 2025
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- DECIDE de prendre en charge les frais de de formations, de déplacement et d'hébergement au regard la délibération cadre qui le prévoit et la compensation de perte éventuelle de salaire, dans les conditions prévues par la réglementation,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les organismes de formation et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°2021-007**

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 5

<b>AFFAIRES GENERALES</b> <b>CADRE DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES ELUS</b>
--

En sus des indemnités de fonction et afin de faciliter l'exercice de leur mandat, les élus peuvent bénéficier du remboursement de frais, exposés dans le cadre de leurs fonctions.

1. L'exécution d'un mandat spécial ou frais de mission,
2. Frais de déplacement et de séjour lors de la participation à des formations, à des réunions des instances ou organismes au cours desquelles ils représentent la commune hors du territoire de Lamballe-Armor.

**SITUATION OUVRANT DROIT A REMBOURSEMENT DE FRAIS**

↳ **Dans le cadre d'un mandat spécial**

Pour obtenir le remboursement des dépenses engagées dans ce cadre (*frais de transport, de séjour, d'aide à la personne et autres frais* visés par l'article L.2123-18 du CGCT), l' élu doit agir au titre d'un mandat spécial. La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la collectivité par un élu avec l'autorisation du Conseil municipal. Un mandat spécial ne peut donc être confié par l'organe exécutif. Ce mandat doit être précisément

## **Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)**

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 janvier 2021

---

déterminé dans son objet, sa durée par la délibération. Cette notion exclut toutes les activités courantes de l' élu. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

### ↳ Dans le cadre de formations, de réunions

Les élus peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des formations, des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire communal.

Lorsque ces élus sont en situation de handicap, ils peuvent également bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique qu'ils ont engagés, selon des conditions fixées par décret.

Les élus bénéficient d'un remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions mentionnées à l'article L.2123-1 du CGCT (*réunion du conseil ou des commissions par exemple*).

### ↳ Les frais de secours

Les communes peuvent rembourser aux maires et aux adjoints les dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par le maire, un adjoint ou un conseiller délégué sur leurs deniers personnels

### PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Une fois ces conditions réunies, sont remboursés :

↳ Les frais de séjour (hébergement et restauration) : remboursement forfaitaire en vertu de l'article R.2123-22-1 du CGCT dans la limite du montant des indemnités journalières en vigueur, allouées à cet effet aux fonctionnaires. Ces remboursements ne sauraient être supérieurs au montant effectivement engagé.

↳ Les dépenses de transport : soit un remboursement au réel sur la base d'un état de frais soit remboursement forfaitaire du fait de la complexité d'établir un état des frais réels, dans la limite du montant des indemnités journalières en vigueur, allouées à cet effet aux fonctionnaires.

↳ Les frais d'aide à la personne : ce remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

↳ Les frais de secours

Les remboursements de frais sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées et de l'ordre de mission délivré par l'autorité territoriale ou son représentant, ou de la délibération (mandat spécial).

### **Après avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les modalités présentées ci-dessus de prise en charge des frais des élus pour cette mandature,
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°2021-008**

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 5

**AFFAIRES GENERALES**

**ASSURANCE « CYBER-RISQUES » - CONTRAT-GROUPE – MANDAT AU CENTRE DE GESTION**

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CdG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance « cyber-risques » aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département des Côtes d'Armor garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés ces nouveaux risques. Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et les établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune souhaite se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CdG 22. Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la commune d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance. La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CdG 22

Au regard :

- Du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code des Assurances,
- De la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale.
- De l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des Marchés

**Après avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance « cyber-risques » que le Centre de Gestion va engager en 2021,
- PREND ACTE que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**QUESTIONS DIVERSES**

En application de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal et sur proposition du Maire, Monsieur Sylvain BERNU a lu sa question relative à la récupération et au recyclage des masques sur Lamballe-Armor ou Lamballe Terre & Mer.